Un certain R.[ait] Off.[icier] Scherer jubilé a Laybach me demanda la [106r., 212.tif] permission d'aller chez le roy. Le D. Bach me parla de la Dixme de Sprazing [!] que l'Eveque de St Poelten releve de mon frere, qui seroit atteinte de caducité, s'il n'alleguoit une excuse tolerable. A 10h. aux Etats, d'abord on lut le Rescript du roi du 8. May. qui est comme l'observerent tres bien le Cte de Chotek et M. de Penkler, plein de contradictions, il montre que le Ministere n'a pas compris, ou n'a pas voulu comprendre la requête des Etats, il leur ordonne de deliberer sur les appointemens et ils les ont déja proposé>, il ne leur accorde que 6. Ausschuß aulieu de douze. Quand le tour vint a moi pour nommer un Syndic entre cinq Candidats, je dis que la balottation ou la voye du Scrutin valoit mieux que de nommer oralement. Le Pce Louis trouva aussi die oeffentliche Stimmgebung incommode, et toute la sale se declara pour la ballottation, qui parut plaire aussi au Pce de Starhemberg. Je parlois sur l'article de deux Chefs separés pour les Etats et pour la Regence. Avec pluralité Fillenbaum fut elu Syndic. Le B. Moser fit de bonnes observations. Que la confirmation des Verordneten par le souverain n'avoit jamais eté d'usage avant 1764,